

DÉPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTÉ-MACÉ

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par la SAS LETERTRE FRERES (ZA des Avaloires – Rue Charles Martin – 53140 PRE-EN-PAIL – SAINT SAMSON - 02.43.03.44.56), sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de procéder à des travaux sur les immeubles situés au 5 faubourg d'Argentan ainsi qu'aux 1 et 3 rue de la Petite Vitesse, du 16 septembre au 31 décembre 2024,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 – Afin de procéder à des travaux, la SAS LETERTRE est autorisée à occuper le domaine public du 16 septembre au 31 décembre 2024 en installant un échafaudage le long des immeubles situés au 5 faubourg d'Argentan ainsi qu'aux 1 et 3 rue de la Petite Vitesse. Cet échafaudage devra être placé le plus près du mur.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier devant les immeubles concernés par les travaux.

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 4 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 5- Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6- Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- La SAS LETERTRE FRERES

Fait à LA FERTE-MACE, le 13/09/2024
Le Maire, Michel LEROYER

